DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S): MME VALERIE GUARINO

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 25 Mars 2016

OBJET: Sectorisation des collèges - Modification des secteurs de recrutement à la rentrée 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Mars 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint.

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'approuver la modification des secteurs de recrutement des collèges suivants, à compter de la rentrée scolaire 2016 / 2017 :

- Collèges Belle de Mai et Alexandre Dumas à Marseille, conformément aux listes des rues et des portions de rues annexées au rapport,
- Collèges Fraissinet, Louise Michel, Pont de Vivaux, Gyptis, Louis Pasteur, les Bartavelles à Marseille, conformément aux listes des rues et des portions de rues annexées au rapport,
- Collèges les Chartreux, André Chénier, Germaine Tillion, Darius Milhaud, Louis Armand et les Caillols à Marseille, conformément aux listes des rues et des portions de rues annexées au rapport.

Ce rapport est sans incidence financière.

à l'Unanimité

ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice par intérim du Service des Séances de l'Assemblée